

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fusions des centres hospitaliers de Banon, Forcalquier et Manosque : pour une meilleure prise en charge des patients.

Marseille, le 27 juin 2019.

Philippe De Mester, directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur, a officialisé cette semaine l'opération de fusion des centres hospitaliers de Manosque, de Banon (Dieudonné Collomp) et de Forcalquier (Saint-Michel).

Les trois établissements, déjà organisés en direction commune, ont engagé, depuis septembre 2018, une analyse de l'organisation de leurs filières de soins. Il est rapidement apparu nécessaire de réorganiser l'offre de soins sur ce territoire.

La fusion des trois établissements permettra d'améliorer les parcours de soins des patients. Grâce à une meilleure complémentarité entre les équipes, les fonctions administratives et médicales seront optimisées.

Concrètement, elle permettra de :

- > conforter l'activité de soins de suite et réadaptation au centre hospitalier de Forcalquier ;
- > réorienter l'activité de Banon dans le secteur médico-social en le transformant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

En spécialisant ces sites, la qualité des soins sera assurée et la présence médicale et paramédicales sera renforcée (notamment à Banon).

Comment ?

Ce projet se mettra en place progressivement. Il n'entraînera pas de suppression de postes de travail soignants. Afin d'accompagner individuellement le personnel concerné par ces projets, la Direction a souhaité mettre en place une cellule locale d'accompagnement social dédiée.

Aussi, grâce à ce projet, le centre hospitalier de Banon sera entièrement rénové, dès que les lits de soins de suite et de réadaptation auront été transférés à Forcalquier.

Une décision concertée

- Les trois conseils de surveillance ont délibéré en validant la fusion-absorption après avis des trois commissions médicales d'établissement, des trois commissions des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, des trois comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et enfin des trois comités techniques d'établissement.
- Le conseil municipal de la ville de Manosque a délibéré, le 4 avril 2018, en validant la fusion.
- Les maires des trois communes ont tous émis un avis favorable.
- L'opération a également reçu un avis favorable de la commission spécialisée pour l'organisation des soins le 17 juin 2019.

